

M. Michaud, membre du conseil privé du roi, dépose,—sur la Table,—Quarantième rapport des commissaires de transport du Canada (autrefois les commissaires des chemins de fer) pour l'année terminée le 31 décembre, 1944.

Aussi,—Rapport sommaire des honoraires de havres pour l'année régulière 1944.

Aussi,—Rapport sommaire des revenus de quayage pour l'année financière se terminant le 31 mars, 1944.

Aussi,—Etat montrant les terrains vendus par la compagnie de chemin de fer du Pacifique canadien pendant l'année qui s'est terminée le 30 septembre 1944, avec le nom des acquéreurs, en vertu des dispositions de l'article 8, chapitre 9, Victoria 49.

Et aussi,—Rapport des baux pour les quais, les jetées et les brise-lames pendant l'année régulière 1943, tel que prescrit par l'article 18, chapitre 89, loi des ports et des jetées du gouvernement.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Travaux publics sur les entreprises qui tombent sous son contrôle pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1944. (Versions anglaise et française).

M. Mulock, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Postes pour l'année se terminant le 31 mars 1944. (Versions anglaise et française).

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la commission canadienne de radiodiffusion pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1944. (Versions anglaise et française).

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1880, approuvé le 19 mars 1945, nommant Albert Wentworth Trueman, écuyer, de St-Jean, N.-B., comme gouverneur de la Corporation canadienne de radiodiffusion, pour une période qui expirera le 1er novembre 1947.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Mackenzie (*Vancouver-Centre*), du Conseil privé du Roi, dépose sur le Bureau:—Rapport annuel du ministère des Pensions et de la Santé publique, de la Commission canadienne des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars 1944. Précautions prises par les civils contre les raids aériens. (Anglais et français).

Aussi,—Règlements adoptés en vertu de la Loi du ministère des Affaires des anciens combattants.

Aussi,—Règlements adoptés en vertu de la Loi d'établissement des anciens combattants.

Et aussi,—Règlements adoptés en vertu de la Loi des terres des anciens combattants, 1942.

M. Macdonald (*Ville de Kingston*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux promulgués et publiés pour la marine canadienne du 25 novembre 1944, au 24 février 1945, en vertu des dispositions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

M. Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail, pour l'année financière terminée le 31 mars 1944,